



Remboursement suite à un cambriolage

Par **david ponthieux_old**, le **29/09/2007** à **14:46**

Bonjour,
mon habitation a été cambriolé en semaine, en pleine journée.
Elle est équipée d'une alarme mais celle-ci n'était pas en fonctionnement lors du cambriolage.
Cette alarme n'est pas mentionnée dans le contrat d'assurance de mon habitation. Je voudrai savoir si l'expert peut s'appuyer sur le fait que mon alarme ne fonctionnait pas au moment des faits pour justifier le non remboursement de ce qui nous a été volé.

merci d'avance.

Par **Jurigaby**, le **29/09/2007** à **15:35**

Bonjour.

Si elle n'est pas mentionnée, il ne peut pas s'en prévaloir..

Maintenant, si vous avez laissé la porte ouverte, là il pourra ne pas rembourser.